Fiche signalétique

Date d'édition 12 Mars 2014
Version 38

1 . Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Olympic Maximum Solid Color White/Base 1
Code : 79601
Fournisseur : PPG Industries, Inc.
One PPG Place
Pittsburgh, PA 15272
Numéro d'appel d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)
Renseignements Techniques : 1-800-441-9695 (8:00 am to 5:00 pm EST)

2 . Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences : ATTENTION!

CAUSE UNE IRRITATION DES YEUX ET DES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ OU AVALÉ. L'INHALATION DES POUSSIERES GENEREES EN PONCANT ET EN MEULANT PEUT ETRE NOCIVES. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une irritation des yeux, du nez, de la bouche et de la gorge.
Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion.
Peau : Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Yeux : Irritant pour les yeux.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
Ingestion : Aucune donnée spécifique.
Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Powered by IHS

2 . Identification des dangers

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des troubles cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Cette fiche signalétique est conforme au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux Normes relatives à la communication du danger de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Titane, dioxyde de	13463-67-7	7 - 13
Diatomaceous earth	61790-53-2	1 - 5
Éthylène glycol	107-21-1	1 - 5
Syénite néphélinique	37244-96-5	1 - 5
Zinc, oxyde de - Fumées	1314-13-2	1 - 5
Aluminium, oxyde d'	1344-28-1	1 - 5
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Powered by IHS

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Si ce produit fait partie d`un système à plusieurs constituants, lisez la fiche signalétique du ou des autres constituants avant d`effectuer le mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun des constituants.

Powered by IHS

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 120F / 49C.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom	Résultat	ACGIH	OSHA	Ontario	Mexique	PPG
Titane, dioxyde de	MPT LECT	10 mg/m³ Non établi	15 mg/m³ TD Non établi	10 mg/m³ TD Non établi	10 mg/m³ (as Ti) 20 mg/m³ (as Ti)	Non établi Non établi
Diatomaceous earth	MPT	Non établi	20 mppcf Z 80 MG/M3 / (%SiO2) Z	3 mg/m³ R 10 mg/m³ 3 mg/m³	10 mg/m³	Non établi
Éthylène glycol	LECT	100 mg/m³ C	Non établi	100 mg/m³ C	100 mg/m³ C	Non établi
Syénite néphélinique	MPT	Non établi	Non établi	10 mg/m³ TD	Non établi	Non établi
Zinc, oxyde de - Fumées	MPT LECT	2 mg/m³ R 10 mg/m³ R	5 mg/m³ F 5 mg/m³ R 15 mg/m³ TD Non établi	2 mg/m³ R 10 mg/m³ R	10 mg/m³ 5 mg/m³ 10 mg/m³	Non établi Non établi
Aluminium, oxyde d'	MPT	3 mg/m³ R 10 mg/m³ 1 mg/m³ R	15 mg/m³ TD 5 mg/m³ R	10 mg/m3 10 mg/m3 TD 10 mg/m3 R 1 mg/m³ R	10 mg/m³	Non établi

Légende des abréviations

A = Acceptable Maximum Peak
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
C = Ceiling Limit
F = Fumée
IPEL = Limite d'exposition admise interne
OSHA = Occupational Safety and Health Administration.
R = Respirable
Z = OSHA 29CFR 1910.1200 Subpart Z - Toxic and Hazardous Substances
S = Désignation absorption cutanée.
SR = Sensibilisation des voies respiratoires
SS = Sensibilisation cutanée
LECT = Court terme Valeurs limites d'exposition
TD = Empoussiérage total
TLV = Limite tolérable d'exposition
MPT = Moyenne pondérée dans le temps

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Powered by IHS

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Yeux : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Gants : caoutchouc butyle

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Vase clos: 93.33°C (200°F)

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point d'ébullition/ condensation : >37.78°C (>100°F)

Point de fusion/congélation : Non disponible.

Densité relative : 1.24

Densité (lb / gal) : 10.35

Pression de vapeur : 2.3 kPa (17.1 mm Hg) [température ambiante]

Powered by IHS

9 . Propriétés physico-chimiques

Densité de vapeur : Non disponible.

Volatilité : 68% (v/v), 54.79% (p/p)

Vitesse d'évaporation : 0.33 (acétate de butyle = 1)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

% Solide. (p/p) : 45.21

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matières à éviter : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :,les acides,matières comburantes, alcalins forts

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Polymérisation Dangereuse : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Titane, dioxyde de	DL50 Orale	Rat	>10 g/kg	-
Éthylène glycol	DL50 Orale	Rat	4700 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	9.53 g/kg	-
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	DL50 Orale	Rat	0.55 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	0.69 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit irritant qui dégraisse la peau : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Organes cibles : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, poumons, foie, le coeur, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titane, dioxyde de	A4	2B	-	-
Diatomaceous earth	-	3	-	-
Éthylène glycol	A4	-	-	-
Aluminium, oxyde d'	A4	-	-	-

Cancérogène Code de classification: ACGIH: A1, A2, A3, A4, A5
IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4
NTP: Proven, Possible
OSHA: +
Not listed or regulated as a carcinogen: -

Powered by IHS

11 . Informations toxicologiques

Tératogénicité : Selon des études menées sur des animaux, ce produit contient des substances qui pourraient causer des malformations congénitales.

12 . Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Éthylène glycol	Aiguë CL50 8050000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 >10000000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	Chronique NOEC 6090000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	Aiguë CL50 140 à 202 ppb Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 160 à 188 ppb Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus	96 heures
	Aiguë CE50 180 à 240 ppb Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	Chronique NOEC >0.08 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Powered by IHS

14. Informations relatives au transport

	DOT	TDG	Mexique	IMDG
Numéro NU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.
Nom officiel d'expédition UN	-	-	-	-
Classe(s) de danger relatives au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	No.
Substances polluantes en milieu marin	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.

Autres informations

DOT : Non identifié.

TDG : Non identifié.

Mexique : Non identifié.

IMDG : Non identifié.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

15 . Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire d'Europe (REACH) : Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état d'inventaire de cette substance.

Inventaire du Japon (ENCS) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire de Corée (KECI) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

New Zealand (NZIoC) :

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : Un composant au moins n'est pas répertorié.

États-Unis

Réglementations États-Unis :

SARA 302/304: Aucun produit n'a été trouvé.

Powered by IHS

15 . Informations réglementaires

CERCLA : Substances dangereuses.: ammoniac, solution aqueuse: 1000 lb (454 kg); Zinc, oxyde de - Fumées: Aucun RQ n'est attribué à la classification générique ou par grandes familles.; Éthylène glycol: 5000 lb (2270 kg);

SARA 311/312 FDS Distribution - Inventaire chimique - Identification des dangers :

Nom chimique	No CAS	Acute Health	Chronic Health	Fire	Reactive	Pressure Release
Titane, dioxyde de	13463-67-7	N	Y	N	N	N
Diatomaceous earth	61790-53-2	N	N	N	N	N
Éthylène glycol	107-21-1	Y	Y	N	N	N
Zinc, oxyde de - Fumées	1314-13-2	N	N	N	N	N
Aluminium, oxyde d'	1344-28-1	N	N	N	N	N
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	Y	N	N	N	N
Produit tel que fourni :		Y	Y	N	N	N

SARA 313		Nom chimique	Numéro CAS	Concentration
Avis du fournisseur	:	Éthylène glycol	107-21-1	1 - 5
		Zinc, oxyde de - Fumées	1314-13-2	1 - 5

Des informations supplémentaires relatives à l'environnement et à l'élimination sont contenues dans la fiche de données environnementales de ce produit disponible auprès de votre représentant PPG.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE). Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Mexique

Classification

Inflammabilité : 1 **Santé** : 2 **Réactivité** : 0

16 . Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 2 * **Inflammabilité** : 1 **Risques physiques** : 0

(*) - Effets chroniques

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 2 **Inflammabilité** : 1 **Instabilité** : 0

Date de publication précédente : **2/13/2014.**

Organisme chargé de préparer la FS : EHS

◤ **Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.**

Déni de responsabilité

Powered by IHS

16 . Autres informations

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.

Powered by IHS